6-APR-2005

28-JUN-2007 Mise à jour
17-OCT-2007 Avis de modification: Changements à l'étiquette. Voir ci-dessous.

SNIPER®

AZINPHOS-METHYL

INSECTICIDE

GARANTIE:
azinphos-méthyl 50%

DANGER POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Garder le sac au sec avant de les mettre dans la cuve du pulvérisateur.

Le mode d'emploi et les précautions à prendre lors de la manipulation figurent au complet sur l'emballage extérieur.

CONTENU NET: 454 g

6-APR-2005

BASE

GROUPE 1B INSECTICIDE

SNIPER®

AZINPHOS-METHYL INSECTICIDE en Sacs Hydrosolubles

RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER POISON

NO D'HOMOLOGATION 23323

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Azinphos-Méthyl 50%

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Garder les sacs hydrosolubles dans cet emballage et garder dans un endroit frais et sec, mais où il ne risque pas de geler.(0°C) Mettre à l'abri de la chaleur. Éloigner des flammes nues. Ne pas chauffer. Les sacs hydrosolubles contenus dans cet emballage se dissoudent complètement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, laisser tomber le nombre voulu de sacs hydrosolubles intérieurs fermés dans le réservoir du pulvérisateur, tel qu'indiqué sur l'étiquette. Manipuler les sacs hydrosolubles dans l'eau le moins possible et voir à ce qu'ils ne soient pas exposés à l'humidité sans quoi ils risquent de se rompre.

APPELER UN MÉDECIN EN CAS D'ACCIDENT
OU CONTACTER UN CENTRE ANTIPOISON

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
DORCHESTER, ONTARIO
N0L 1G5
Téléphone: 1-800-265-4624

Avis de modification

CONTENU NET : 2,27 kg
(Contient 5 sacs hydrosolubles de 454 grammes)

17228

6-APR-2005

FRONT

GROUPE 1B INSECTICIDE

SNIPER®

AZINPHOS-METHYL INSECTICIDE en Sacs Hydrosolubles

RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER POISON

NO D'HOMOLOGATION 23323

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Azinphos-Méthyl 50%

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Garder les sacs hydrosolubles dans cet emballage et garder dans un endroit frais et sec, mais où il ne risque pas de geler.(0°C) Mettre à l'abri de la chaleur. Éloigner des flammes nues. Ne pas chauffer. Les sacs hydrosolubles contenus dans cet emballage se dissoudent complètement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, laisser tomber le nombre voulu de sacs hydrosolubles intérieurs fermés dans le réservoir du pulvérisateur, tel qu'indiqué sur l'étiquette. Manipuler les sacs hydrosolubles dans l'eau le moins possible et voir à ce qu'ils ne soient pas exposés à l'humidité sans quoi ils risquent de se rompre.

APPELER UN MÉDECIN EN CAS D'ACCIDENT
OU CONTACTER UN CENTRE ANTIPOISON

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
DORCHESTER, ONTARIO
N0L 1G5
Téléphone: 1-800-265-4624

Avis de modification

CONTENU NET : 2,27 kg
(Contient 5 sacs hydrosolubles de 454 grammes)

17228

Avis de modification

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques
DANGER: Ce produit est toxique lorsqu'il est absorbé par la bouche, les voies respiratoires ou la peau. Ne pas s'en mettre dans les yeux ou sur la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou les embruns de pulvérisation. L'opérateur du pulvérisateur devrait travailler dos au vent pour se protéger de la dérive et du brouillard. S'assurer que toutes les personnes qui ne sont pas protégées restent éloignées de la zone traitée ou des environs qui risquent d'être atteints par les dérives. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.
Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis,~~appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.~~org/ consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : Organophosphate :
En cas d'empoisonnement, appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire allonger le patient et le garder au calme. Provoquer le vomissement en cas d'ingestion. Faire boire de l'eau à volonté puis provoquer le vomissement en administrant une dose (15 mL) de sirop d'ipéca. Si le vomissement ne débute pas dans les 10 à 20 minutes qui suivent, donner une deuxième dose de sirop. Lorsque l'on n'a pas de sirop d'ipéca sous la main, provoquer le vomissement en mettant un doigt dans la gorge de la personne atteinte. Répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Le patient devrait être allongé sur le ventre ou sur le côté, la tête plus basse que les pieds. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT SI LA PERSONNE EST INCONSCIENTE OU SOUFFRE DE CONVULSIONS. Faire promptement appel aux services d'un médecin. En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau sur-le-champ à l'eau tiède et au savon. Pour les yeux, les laver immédiatement à l'eau courante et ceci, pendant au moins un quart d'heure. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'azinphos-méthyl est un inhibiteur de la cholinestérase qui cause une stimulation du système nerveux central, du système nerveux parasympathique et des nerfs moteurs somatiques. Ne pas administrer de morphine. Faire preuve de prudence car l'oedème pulmonaire peut survenir dans les cas graves d'intoxication, même après 12 heures. Au premier signe d'oedème pulmonaire, la victime doit être placée sous une tente à oxygène et traiter selon ses symptômes.

SYMPTÔMES D'INTOXICATION : Les symptômes habituels d'une exposition excessive à un inhibiteur de la cholinestérase comprennent le mal de tête, la nausée, l'étourdissement, la transpiration, la salivation, un écoulement nasal ou oculaire. Les cas d'empoisonnement plus sérieux sont caractérisés par des secousses musculaires, la faiblesse, le tremblement, l'incoordination, une sensation d'oppression thoracique, la sueur, des pupilles contractées, le vomissement, des crampes d'estomac et la diarrhée. Si l'intoxication constitue un danger de mort, les symptômes sont la perte de connaissance, l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'un élément cardio-vasculaire secondaire.

ANTIDOTE : Traiter selon les symptômes. En cas d'exposition, des tests pour la cholinestérase dans le plasma et les globules rouges du sang pourraient indiquer le degré d'exposition (pour lesquels des données de base sont utiles). L'atropine, mais uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Administrer du sulfate d'atropine en fortes doses thérapeutiques. Répéter selon le besoin jusqu'au point de tolérance. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent s'avérer thérapeutiques s'ils sont employés assez tôt; toutefois, on ne doit les utiliser que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer l'antidote immédiatement après avoir rétabli la respiration et ouvert les voies aériennes. En cas d'exposition orale, la décision de provoquer le vomissement ou non devrait être prise par le médecin traitant.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons et la faune.
Ne pas appliquer directement dans l'eau, sur des terrains où de l'eau de surface est présente, ou dans des zones intertidales au-dessous de la laisse moyenne de haute mer. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement et des contenants utilisés ou au moment d'éliminer les rebuts du produit. La dérive et le ruissellement provenant des surfaces traitées sont dangereux pour les organismes aquatiques des secteurs voisins.
Ce produit se révèle très toxique pour les abeilles qui sont exposées à la pulvérisation, aux dérives ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes au stade de la floraison. Si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter, ne pas appliquer ce produit ou voir à ce que les dérives ne soient pas emportées vers les cultures ou les mauvaises herbes au stade de la floraison. Consulter le spécialiste local des interventions sur le terrain pour connaître les mesures protectrices à adopter. Aviser les apiculteurs à l'avance de tout traitement de fruits qui sera effectué pendant la période de floraison, afin qu'ils puissent déplacer leurs ruches à une distance sécuritaire des vergers qui seront traités.
On a déterminé que la dérive de pulvérisation d'azinphos-méthyl est dangereuse pour les écosystèmes aquatiques. Un écosystème aquatique consiste en toute forme de plan d'eau tels que, sans y être limité, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières, des criques, des marécages, des canaux, des coulées, des fondrières des Prairies ou des réservoirs. Pour des détails sur les zones tampons exigées, prière de se référer à la section qui suit.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION
ENTREPOSAGE : Garder dans un endroit frais et sec et de façon à éviter tout contact entre le produit et tout autre pesticide, engrais ou nourriture pour consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer où il risque de geler. L'humidité et la manipulation excessive des sacs hydrosolubles peuvent causer une rupture. Garder les sacs hydrosolubles dans le contenant original et hors de la portée des enfants, préférablement dans un aire de stockage fermé à clef.
ÉLIMINATION: Ne pas entreposer le produit ou l'éliminer de façon à contaminer l'eau, la nourriture de consommation humanine ou animale.
1. Rendre le sac extérieur inutilisable.
2. Ne pas utiliser le sac extérieur à d'autres fins.
3. Éliminer le sac extérieur conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS :: Manipuler et ouvrir le contenant de façon à éviter les déversements. Si le contenant a des fuites ou le contenu est déversé quelle que soit la raison ou la cause, recueillir à l'aide d'un balais. Suivre les directives dans la section PRÉCAUTIONS de l'étiquette pour connaître les dangers associés à la manipulation du produit. Ne pas marcher ou piler dans le produit déversé. Éliminer le produit tel qu'indiqué ci-dessus. En cas de déversement ou de fuite, éloigner les personnes non autorisées. Pour connaître les procédures à suivre concernant les déversements ou pour tout autre renseignement, on peut contacter le numéro d'urgence 24 heures sur 24 de UNITED AGRI PRODUCTS au 1-800-561-8273 ou CANUTEC au 613-996-6666.

Avis de modification

AVIS À L'UTILISATEUR: ~~Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.~~
~~AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celuici à cette condition.~~

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

16-DEC-2005

DATAPAK

GROUPE 1B INSECTICIDE

SNIPER®

AZINPHOS-METHYL INSECTICIDE en Sacs Hydrosolubles

RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER POISON

NO D'HOMOLOGATION 23323

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Azinphos-Méthyl 50%

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

Garder les sacs hydrosolubles dans cet emballage et garder dans un endroit frais et sec, mais où il ne risque pas de geler.(0°C) Mettre à l'abri de la chaleur. Éloigner des flammes nues. Ne pas chauffer. Les sacs hydrosolubles contenus dans cet emballage se dissoudent complètement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, laisser tomber le nombre voulu de sacs hydro solubles intérieurs fermés dans le réservoir du pulvérisateur, tel qu'indiqué sur l'étiquette. Manipuler les sacs hydrosolubles dans l'eau le moins possible et voir à ce qu'ils ne soient pas exposés à l'humidité sans quoi ils risquent de se rompre.

APPELER UN MÉDECIN EN CAS D'ACCIDENT
OU CONTACTER UN CENTRE ANTIPOISON

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
DORCHESTER, ONTARIO
N0L 1G5
Téléphone: 1-800-265-4624

Avis de modification

CONTENU NET : 2,27 kg
(Contient 5 sacs hydrosolubles de 454 grammes)

17228

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques
DANGER: Ce produit est toxique lorsqu'il est absorbé par la bouche, les voies respiratoires ou la peau. Ne pas s'en mettre dans les yeux ou sur la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou les embruns de pulvérisation. L'opérateur du pulvérisateur devrait travailler dos au vent pour se protéger de la dérive et du brouillard. S'assurer que toutes les personnes qui ne sont pas protégées restent éloignées de la zone traitée ou des environs qui risquent d'être atteints par les dérives. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

Avis de modification

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis,~~appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/~~ consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

Équipement de protection individuelle (EPI) :
Voir la section Mesures d'ingénierie pour toute exigence supplémentaire.
Les utilisateurs qui emploient un pulvérisateur à jet porté doivent être à l'intérieur d'une cabine complètement close, sans quoi ils doivent porter:
• une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
• un casque protecteur résistant aux produits chimiques
• un masque respiratoire complet ou un demi-masque avec un écran facial. Les masques peuvent être munis soit d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (préfixe d'approbation TC-23C de la MSHA et de la NIOSH), soit d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides (préfixe d'approbation TC-14G de la MSHA et de la NIOSH)
• des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
• des gants résistant aux produits chimiques, faits de Viton ou encore avec une doublure protectrice

Les utilisateurs (n'employant pas un pulvérisateur à jet porté) et les autres manipulateurs (autres que les personnes chargées du mélange et du chargement du produit) doivent porter :
• une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
• des gants résistant aux produits chimiques, faits de Viton ou encore avec une doublure protectrice
• des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
• des lunettes de protection
• un casque résistant aux produits chimiques
• un appareil respiratoire absorbant la poussière et le brouillard (muni d'un numéro d'homologation MSHA-NIOSH ayant le préfixe TC-23C)

Les personnes chargées du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations doivent porter :
• une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
• des gants résistant aux produits chimiques, faits de Viton ou encore avec une doublure protectrice
• des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
• des lunettes de protection
• un tablier résistant aux produits chimiques au moment de mélanger et de charger le produit
• un casque résistant aux produits chimiques
• en cas de contact avec le produit dans un espace clos, soit un appareil respiratoire à cartouche absorbant les vapeurs organiques et muni d'un préfiltre de protection contre les pesticides (numéro d'homologation MSHA-NIOSH ayant le préfixe TC-23C), soit un appareil respiratoire à boîte filtrante approuvée pour la protection contre les pesticides (numéro d'homologation MSHA-NIOSH ayant le préfixe TC-14G)
• en cas de contact avec le produit à l'extérieur, un appareil respiratoire absorbant la poussière et le brouillard (muni d'un numéro d'homologation MSHA-NIOSH ayant le préfixe TC-23C)

Des renseignements quant aux genres de masques adéquats sont fournis chez les marchands.

Jeter les vêtements et autres tissus absorbants s'ils sont trempés par accident ou fortement contaminés par le produit. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés.
Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives spécifiques pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Recommandations pour la sécurité des utilisateurs:
L'utilisateur devrait:
• Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
• Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ceux-ci immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.
• Retirer l'EPI immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien laver la peau et revêtir des vêtements propres.
Mesures d'ingénierie
Préparations de poudre mouillable : Les préparations de poudre mouillable sont permisesuniquement si elles sont commercialisées dans des emballages hydrosolubles. Ces emballages,lorsqu'ils sont utilisés adéquatement, sont considérés comme un système fermé de mélange et dechargement. Les préposés au mélange et au chargement qui utilisent ces emballageshydrosolubles doivent porter l'EPI exigé précédemment pour les préposés au mélange et auchargement. Ne pas rompre les emballages hydrosolubles.
PREMIERS SOINS:
Organophosphate :
En cas d'empoisonnement, appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire allonger le patient et le garder au calme. Provoquer le vomissement en cas d'ingestion. Faire boire de l'eau à volonté puis provoquer le vomissement en administrant une dose (15 mL) de sirop d'ipéca. Si le vomissement ne débute pas dans les 10 à 20 minutes qui suivent, donner une deuxième dose de sirop. Lorsque l'on n'a pas de sirop d'ipéca sous la main, provoquer le vomissement en mettant un doigt dans la gorge de la personne atteinte. Répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Le patient devrait être allongé sur le ventre ou sur le côté, la tête plus basse que les pieds. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT SI LA PERSONNE EST INCONSCIENTE OU SOUFFRE DE CONVULSIONS. Faire promptement appel aux services d'un médecin. En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau sur-le-champ à l'eau tiède et au savon. Pour les yeux, les laver immédiatement à l'eau courante et ceci, pendant au moins un quart d'heure. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
L'azinphos-méthyl est un inhibiteur de la cholinestérase qui cause une stimulation du système nerveux central, du système nerveux parasympathique et des nerfs moteurs somatiques. Ne pas administrer de morphine. Faire preuve de prudence car l'oedème pulmonaire peut survenir dans les cas graves d'intoxication, même après 12 heures. Au premier signe d'oedème pulmonaire, la victime doit être placée sous une tente à oxygène et traiter selon ses symptômes.

SYMPTÔMES D'INTOXICATION : Les symptômes habituels d'une exposition excessive à un inhibiteur de la cholinestérase comprennent le mal de tête, la nausée, l'étourdissement, la transpiration, la salivation, un écoulement nasal ou oculaire. Les cas d'empoisonnement plus sérieux sont caractérisés par des secousses musculaires, la faiblesse, le tremblement, l'incoordination, une sensation d'oppression thoracique, la sueur, des pupilles contractées, le vomissement, des crampes d'estomac et la diarrhée. Si l'intoxication constitue un danger de mort, les symptômes sont la perte de connaissance, l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'un élément cardio-vasculaire secondaire.

ANTIDOTE : Traiter selon les symptômes. En cas d'exposition, des tests pour la cholinestérase dans le plasma et les globules rouges du sang pourraient indiquer le degré d'exposition (pour lesquels des données de base sont utiles). L'atropine, mais uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Administrer du sulfate d'atropine en fortes doses thérapeutiques. Répéter selon le besoin jusqu'au point de tolérance. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent s'avérer thérapeutiques s'ils sont employés assez tôt; toutefois, on ne doit les utiliser que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer l'antidote immédiatement après avoir rétabli la respiration et ouvert les voies aériennes. En cas d'exposition orale, la décision de provoquer le vomissement ou non devrait être prise par le médecin traitant.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons et la faune.
Ne pas appliquer directement dans l'eau, sur des terrains où de l'eau de surface est présente, ou dans des zones intertidales au-dessous de la laisse moyenne de haute mer. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement et des contenants utilisés ou au moment d'éliminer les rebuts du produit. La dérive et le ruissellement provenant des surfaces traitées sont dangereux pour les organismes aquatiques des secteurs voisins.
Ce produit se révèle très toxique pour les abeilles qui sont exposées à la pulvérisation, aux dérives ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes au stade de la floraison. Si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter, ne pas appliquer ce produit ou voir à ce que les dérives ne soient pas emportées vers les cultures ou les mauvaises herbes au stade de la floraison. Consulter le spécialiste local des interventions sur le terrain pour connaître les mesures protectrices à adopter. Aviser les apiculteurs à l'avance de tout traitement de fruits qui sera effectué pendant la période de floraison, afin qu'ils puissent déplacer leurs ruches à une distance sécuritaire des vergers qui seront traités.

On a déterminé que la dérive de pulvérisation d'azinphos-méthyl est dangereuse pour les écosystèmes aquatiques. Un écosystème aquatique consiste en toute forme de plan d'eau tels que, sans y être limité, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières, des criques, des marécages, des canaux, des coulées, des fondrières des Prairies ou des réservoirs. Pour des détails sur les zones tampons exigées, prière de se référer à la section qui suit.

RESTRICTIONS D'EMPLOI
Ne pas utiliser ce produit pour traiter d'autres cultures alimentaires ou fourragères. Toujours suivre à la lettre les directives dans la présente étiquette. Une pulvérisation qui dépasse les doses recommandées peut se traduire par des résidus illégaux dans les cultures. Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités. IL EST INTERDIT D'EMPLOYER CE PRODUIT DANS LES SERRES OU TOUT AUTRE ESPACE CLOS. Les pulvérisateurs manuels et à dos sont interdits.

CULTURES DE ROTATION
Prévoir un délai de 6 mois suivant le dernier traitement avant de planter dans un sol traité à l'azinphos-méthyl des cultures racines qui ne sont pas homologuées pour usage avec l'azinphos-méthyl. Prévoir un délai de 30 jours suivant le dernier traitement avant de planter dans un sol traité toute autre culture qui n'est pas homologuée pour usage avec l'azinphos-méthyl.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Concernant la gestion de la résistance, il faut noter que SNIPER est un insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants SNIPER et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :
- Dans la mesure du possible, alterner le SNIPER ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant le dépistage sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UNITED AGRI PRODUCTS à 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca

MODE D'EMPLOI
AVIS À L'UTILISATEUR: ~~Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.~~
~~EMPLOI CONTRÔLÉ~~
~~NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être entreposé, présenté et distribué de la façon autorisée. Les règlements provinciaux et fédéraux sont en vigueur.~~

Avis de modification

~~AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.~~

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées pendant les délais desécurité inscrits au tableau ci-dessous.

Culture	Délai de sécurité	
pommes, prunes, prunes àpruneaux, poires, abricots, pêches	14 jours	L'EPI suivant est requis pour une entrée hâtive dans les aires traitées, impliquantun contact avec n'importe quelle surface traitée, comme des végétaux, le sol oul'eau : • Une combinaison résistante aux produits chimiques par dessus un pantalon long etune chemise à manches longues • Des gants résistants aux produits chimiques • Des chaussures résistantes aux produits chimiques et des chaussettes • Des lunettes protectrices • Un chapeau résistant aux produits chimiques pour l'exposition à la frondaison
framboises, canneberges, mûres sauvages	7 jours	Après le délai de sécurité et tout au long du reste de la saison de croissance, les travailleurs qui effectuent des activités comportant un contact foliaire doivent porter une chemise à manches longues et des gants protecteurs.
cerises de France et cerises acides	15 jours	Aviser les travailleurs du traitement en les informant verbalement et en plaçant des affiches de mise en garde aux entrées des aires traitées. Tous les travailleurs retournant dans les champs traités doivent avoir accès à des stations de lavage dans le champ.
raisins	28 jours	Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il vienne en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par le biais de la dérive. Seuls des préposés au traitement, adéquatement protégés, peuvent se trouver dans la zone traitée pendant la pulvérisation.

Les personnes autres que les travailleurs agricoles, comme les membres du grand public qui s'adonnent à l'auto-cueillette ou des activités de ce genre, ne doivent pas entrer sur les lieux traités pendant les 30 jours suivant un traitement.

MÉLANGE: Les sacs hydrosolubles contenant l'insecticide SNIPER se dissoudent dans l'eau. Ne pas laisser les sacs hydrosolubles se mouiller avant de les ajouter dans le réservoir de pulvérisation. Ne pas manipuler avec les mains mouillées. Refermer le sac extérieur afin de protéger les sacs hydrosolubles qui restent.

Pour préparer le mélange de pulvérisation, on n'a qu'à laisser tomber le nombre requis de sachets non ouverts, tel que déterminé sous la rubrique "Applications recommandées", dans le réservoir de pulvérisation tout en ajoutant de l'eau jusqu'au niveau désiré. Faire fonctionner l'agitateur tout en mélangeant. Selon la température de l'eau et le degré d'agitation, les sachets devraient être complètement dissous 5 à 10 minutes après les avoir ajoutés à l'eau.

COMPATIBILITÉ : L'insecticide SNIPER est physiquement compatible avec plusieurs engrais liquides. SNIPER doit être prémélangé avec de l'eau avant de l'incorporer à l'engrais liquide. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec son représentant UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC. ou son fournisseur. Si ni le fournisseur ni le représentant UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC. ne connaît le mélange considéré, il faut effectuer des essais pour déterminer s'il y a compatibilité physique.

Pour déterminer s'il y a compatibilité physique, verser dans un contenant approprié la quantité proportionnelle recommandée de chaque produit et ajouter la quantité proportionnelle d'eau, tel que recommandé pour le réservoir d'alimentation du produit chimique. Mélanger à fond et laisser reposer cinq minutes. Si la mixture reste mélangée ou si on peut facilement la mélanger à nouveau, cela signifie qu'elle est physiquement compatible.

Il faut continuer d'agiter la mixture et on doit l'appliquer immédiatement. Ne pas permettre que la mixture repose pour une période de temps prolongée dans le réservoir d'alimentation du produit chimique.
Ne pas utiliser les sacs hydrosolubles dans un mélange en réservoir avec des produits qui contiennent du bore ou qui dégagent du chlore à l'état libre.

DOSES : Utiliser la dose recommandée de SNIPER dans la quantité d'eau requise pour obtenir une couverture complète du feuillage. Déterminer la quantité totale de poudre mouillable à être ajoutée dans le réservoir de pulvérisation en se basant sur les doses recommandées sous la rubrique "Applications recommandées". Ajouter le nombre requis de sacs hydrosolubles de 454 grammes dans le réservoir de pulvérisation tout en le remplissant avec la quantité d'eau requise pour obtenir la couverture complète du feuillage. Le genre d'équipement utilisé déterminera la concentration nécessaire. Cependant, ne pas utiliser les sacs hydrosolubles pour créer des mélanges à haute concentration du genre nécessaire pour une application à très bas volume (ULV).
PULVÉRISATION: Travailler dos au vent. Protéger l'opérateur du pulvérisateur des dérives et du brouillard. Voir la section 'CONTRÔLE DE LA DÉRIVE POUR ÉPANDAGE AU SOL' pour des renseignements additionels concernant le contrôle de la dérive pendant les TRAITEMENTS AU SOL. Lors des applications à bas volume, une couverture totale et une application impeccable sont essentielles pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Établir le calendrier des traitements en fonction des conditions propres à la région. Consulter les agronomes de la région pour obtenir des renseignements plus précis.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION

CONTRÔLE DE LA DÉRIVE POUR L'ÉPANDAGE AU SOL

Pour protéger les habitats non ciblés, éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive sur toute étendue d'eau ou autres habitats sensibles. Ne pas épandre dans des conditions qui favorisent la dérive vers des personnes non protégées, des résidences occupées, ou vers des produits alimentaires, du fourrage ou d'autres cultures.

Les risques de dérive dépendent de plusieurs facteurs liés à l'équipement et aux conditions climatiques. L'applicateur à la responsabilité de considérer tous ces facteurs au moment de prendre des décisions concernant l'épandage du produit.

1. TAILLE DES GOUTTELETTES : La taille des gouttelettes est l'un des plus importants facteurs influençant la dérive. Les petites gouttelettes (<150 à 200 microns) sont davantage sujettes à la dérive que les gouttelettes de grande taille. Selon les spécifications de l'équipement, l'épandage devrait produire la plus large gamme de taille de gouttelettes possible tout en assurant un contrôle et une couverture adéquats. Pour limiter la formation de gouttelettes de très petites tailles, choisir les buses appropriées, orienter les buses autant que possible dans la direction opposée au vent et éviter une pression excessive de la rampe de pulvérisation.

2. VENT : Ne pas épandre par temps mort, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsque la vitesse du vent dépasse les 15 km/h. Faire preuve d'extrême prudence lorsque toute étendue d'eau ou autres habitats sensibles sont situés dans la direction du vent.

3. INVERSIONS : Ne pas effectuer de traitement au sol pendant des inversions puisque le risque de dérive est élevé. Le phénomène d'inversion limite le mélange vertical atmosphérique, ce qui fait que les petites gouttelettes restent suspendues dans l'air à basse altitude et sont entraînées dans un mouvement latéral dans un nuage. Les inversions se caractérisent par un accroissement de la température lorsque l'altitude augmente est sont un phénomène commun pendant les nuits où peu de nuages sont présents et où le vent est faible ou absent. Les inversions se forment au coucher du soleil et demeurent souvent jusqu'au matin. On les reconnaît par la présence de brouillard au sol. En absence de brouillard, on reconnaît la présence d'inversions par le mouvement de fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et est emportée latéralement dans un nuage dense (dans des conditions de vents faibles) est un signe d'inversion, tandis que la fumée qui se lève et se dissipe rapidement signale un bon mélange vertical atmosphérique.

4. HUMIDITÉ ET TEMPÉRATURE : Une humidité relative faible et des températures élevées augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes et donc le risque de dérive également. Éviter de traiter durant des conditions d'humidité relative faible et/ou de température élevée.

Tableau 1. Les zones tampons suivantes sont requises entre le point d'application directe du pesticide et la limite la plus rapprochée d'habitats vulnérables sous le vent tels que des lacs, étangs, cours d'eau, rivières, ruisseaux, marécages, canaux, coulées, fondrières, réservoirs, marais ou terres humides.

Zones tampons requises pour la protection des habitats aquatiques

Méthode d'application	Zone tampon (mètres) requises pour la protection des habitats aquatiques d'une profondeur de :		
	< 1 mètre	1 – 3 mètres	> 3 mètres
Rampe de pulvérisation terrestre*	50	40	30
Pulvérisateur à jet porté (début de saison)	75	60	50
Pulvérisateur à jet porté (fin de saison)	65	50	40

L'utilisation d'écrans protecteurs ou de buses à jet conique installés sur les rampes de pulvérisation dans lebut d'atténuer la dérive permet de réduire les zones tampons de 70 % (écrans protecteurs) ou de 30 %(buses à jet conique).

NOTE RELATIVE AUX FRUITS : Lorsqu'on traite les cultures fruitières au moment de la floraison, il est recommandé d'avertir les apiculteurs longtemps à l'avance de déménager leurs ruches à une distance sécuritaire des vergers à traiter.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES
UTILISATIONS DE L'AZINPHOS-MÉTHYL ACCEPTÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2012

Update

CULTURES	ORGANISMES NUISIBLES	DOSE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
Poires Pommes Pommettes	Arpenteuse tardive Carpocapse de la pomme Charançon de la prune Cicadelles Cochenille* Cochenille de Forbes Cochenille de Putnam Cochenille de San José* Cochenille virgule du pommier Hoplocampe limace Mouche de la pomme Noctuelle des fruits verts* Pique-bouton du pommier Psylle du poirier* Punaise Punaise de molène (campyloma) Punaise terne* Tordeuse à bandes obliques* Tordeuse à bandes rouges Tordeuse du pommier Tordeuse pâle du pommier	600 g à 747 g/1000 L	APPLICATION AU SOL SEULEMENT. Appliquer la dose spécifiée dans 1 000 L d'eau. Pour la suppression du charançon de la prune, appliquer comme traitement de bordure dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. On peut appliquer jusqu'à 8,96 kg/ha pour les pommes et jusqu'à 6,72 kg/ha pour les poires (quatre traitements pour les pommes et trois traitements pour les poires par saison de culture). Attendre au moins sept jours entre chaque traitement. Si la dose de la dernière application est inférieure à 2,24 kg/ha, attendre au moins 14 jours entre la dernier traitement et la récolte. Si la dose de la dernière application est de 2,24 kg/ha, attendre 21 jours entre le traitement et la récolte. L'utilisation pendant la saison de dormance est interdite. Pour des traitements à l'aide de pulvérisateur à jet porté, mettre hors service les buses pointant vers l'extérieur en bout de rang et lors de la pulvérisation des deux derniers rangs extérieurs. Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités. Consulter les agronomes de la région pour obtenir des précisions quant au Tordeuse pâle du pommiermoment approprié pour les traitements.
Cerises	Charançon de la prune Cochenille de Forbes Cochenille de San José* Pique-bouton du pommier Tordeuse du pommier Trypète des cerises Petite perceur du pêcher	600 g à 2,25 kg/1000 L 1,25 kg/1000 L	APPLICATION AU SOL SEULEMENT. Appliquer la dose spécifiée dans 1000 L d'eau pour obtenir une couverture complète. Se limiter à deux traitements, à un maximum de 3,36 kg/ha par année. Attendre au moins 14 jours entre chaque traitement et au moins 15 jours entre le dernier traitement et la récolte. L'utilisation pendant la saison de dormance est interdite. Pour des traitements à l'aide de pulvérisateur à jet porté, mettre hors service les buses pointant vers l'extérieur en bout de rang et lors de la pulvérisation des deux derniers rangs extérieurs. Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités.
Abricots Pêches	Charançon de la prune Cochenille floconneuse du pêcher Cochenille de Forbes Cochenille de San José* Cochenille du noyer Lécanie à bandes noires Lécanie de la vigne Petite mineuse du pêcher	600 g à 667 g/1000 L	APPLICATION AU SOL SEULEMENT. Appliquer la dose spécifiée dans 1 000 L d'eau pour obtenir une couverture complète. Pour la suppression du charançon de la prune, appliquer comme traitement de bordure dans suffisamment d'eau pour permettre une couverture complète. On peut appliquer jusqu'à 4 kg. par hectare par saison de culture. Maximum de deux traitements par année. Attendre au moins 14 jours entre les traitements. Attendre 21 jours entre le dernier traitement et la récolte. L'utilisation pendant la saison de dormance est interdite. Pour des traitements à l'aide de pulvérisateur à jet porté, mettre hors service les buses pointant vers

APPLICATIONS RECOMMANDÉES
UTILISATIONS DE L'AZINPHOS-MÉTHYL ACCEPTÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2007

CULTURES	ORGANISMES NUISIBLES	DOSE	MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS
	Punaise terne* Tordeuse à bandes obliques* Tordeuse à bandes rouges Tordeuse orientale du pêcher* Tordeuse (platynota flavedana)		l'extérieur en bout de rang et lors de la pulvérisation des deux derniers rangs extérieurs. Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités. Pour supprimer les cochenilles, faire le traitement quand elles sont présentes. L'huile pour traitement d'hiver et l'huile d'été peuvent être ajoutées au mélange de pulvérisation SNIPER. Ne pas utiliser de telles huiles dans les 30 jours à compter de traitements à la bouillie souffrée ou au soufre.
Prunes Pruneaux	Charançon de la prune Chenille à houppes Cochenille de Forbes Cochenille de San José* Petite mineuse du pêcher Pique-bouton du pommier Punaise Punaise terne* Tordeuse à bandes rouges Tordeuse des citrus Tordeuse du pommier	600 g à 1,25 kg/1000 L	Application au sol seulement. Appliquer comme traitement de bordure avec 1 000 L d'eau pour obtenir une couverture complète. Pour la suppression du charançon de la prune, appliquer comme traitement de bordure. Maximum de deux traitements par année. On peut appliquer jusqu'à 4 kg. par hectare par saison de culture. Attendre au moins 10 jours entre les traitements. Attendre au moins 15 jours entre le dernier traitement et la récolte. L'utilisation pendant la saison de dormance est interdite. Pour des traitements à l'aide de pulvérisateur à jet porté, mettre hors service les buses pointant vers l'extérieur en bout de rang et lors de la pulvérisation des deux derniers rangs extérieurs. Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités. Pour supprimer les cochenilles, faire le traitement quand elles sont présentes. L'huile pour traitement d'hiver et l'huile d'été peuvent être ajoutées au mélange de pulvérisation SNIPER. Ne pas utiliser de telles huiles dans les 30 jours à compter de traitements à la bouillie souffrée ou au soufre.
	Pyrale américaine de la prune Perceur du pêcher Petite perceur du pêcher	1,25 kg/1000 L	
Framboises Mûres sauvages	Rhyzophage du framboisier	2,25 kg/ha	APPLICATION AU SOL SEULEMENT. Traitement post-récolte : pour la suppression du rhyzophage du framboisier, appliquer la dose spécifiée par hectare au bas des sarments et au sol sous les plants dans environ 1600 L d'eau. Maximum d'un seul traitement.
Atocas (canne-berges)	Pyrale des atocas (Sparganothis sulfureana) Pyrale des rameaux Tordeuses	1,12 à 2,25 kg/ha 2,25 kg/ha	APPLICATION AU SOL SEULEMENT. Appliquer la dose spécifiée dans 1600 L d'eau par hectare. Maximum de deux traitements par saison de culture. Attendre au moins 14 jours entre chaque traitement et au moins 21 jours entre le dernier traitement et la récolte.
Raisins	Altises charancon anneluer de la vigne Cicadelles Tordeuse de la vigne Tordeuses	625 g à 1,25 kg/1000 L	APPLICATION AU SOL SEULEMENT. Appliquer la dose spécifiée dans 1000 L d'eau comme traitement complet de bordure. Maximum de deux traitements par saison de culture, indépendamment de la dose. Utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée conjointement à des techniques de perturbation du comportement reproducteur de la tordeuse de la vigne à l'aide de phéromones. Attendre au moins 14 jours entre chaque traitement et au moins 28 jours entre le dernier traitement et la récolte.

*Dans certaines régions, ces espèces peuvent avoir développé de la résistance aux insecticides de la famille des organophosphates. L'insecticide SNIPER risque de ne pas fournir une suppression satisfaisante dans ces régions. Consulter son conseiller agricole local ou le spécialiste des interventions sur le terrain de la coopérative pour obtenir des recommandations.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Garder dans un endroit frais et sec et de façon à éviter tout contact entre le produit et tout autre pesticide, engrais ou nourriture pour consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer où il risque de geler. L'humidité et la manipulation excessive des sacs hydrosolubles dans l'eau peuvent causer une rupture. Garder les sacs hydrosolubles dans le contenant original et hors de la portée des enfants, préférablement dans un aire de stockage fermé à clef.

ÉLIMINATION

Ne pas ranger le produit ou s'en débarrasser de façon à contaminer l'eau, les aliments ou le fourrage. Ce produit doit être entreposé et étalé à l'écart des produits alimentaires ou fourragers.

1. Rendre le sac extérieur inutilisable.
2. Ne pas utiliser le sac extérieur à d'autres fins.
3. Éliminer le sac extérieur conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS :

Manipuler et ouvrir le contenant de façon à éviter les déversements. Si le contenant a des fuites ou le contenu est déversé quelle que soit la raison ou la cause, recueillir à l'aide d'un balais. Suivre les directives dans la sections PRÉCAUTIONS de l'étiquette pour connaître les dangers associés à la manipulation du produit. Ne pas marcher ou piler dans le produit déversé. Éliminer le produit tel qu'indiqué ci-dessus. En cas de déversement ou de fuite, éloigner les personnes non autorisées. Pour connaître les procédures à suivre concernant les déversements ou pour tout autre renseignement, on peut contacter le numéro d'urgence 24 heures sur 24 de UNITED AGRI PRODUCTS au 1-800-561-8273 ou CANUTEC au 613-996-6666.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))